

PASSEPORT BIOMETRIQUE ET CARTE NATIONALE D'IDENTITE

PIECES A FOURNIR : MAJEUR & MINEUR – APPORTER LES ORIGINAUX

- Prendre rendez-vous dans une des mairies habilités** (voir liste au verso)
 - Pré demande à faire ET à imprimer sur le site** : <https://ants.gouv.fr>
 - 1 photo d'identité de moins de 6 mois** en couleur, conformes aux normes ISO, non découpées et non identique à celle de la carte d'identité
 - Votre Carte Nationale d'Identité** en cours de validité
- Si vous ne pouvez pas présenter** une pièce d'identité périmée depuis **moins de 5 ans** fournir **un acte de naissance de moins de 3 mois** à demander à la mairie du lieu de naissance (original)
- Votre ancien passeport**
 - Justificatif de départ à l'étranger** (billet d'avion, devis/réservation hôtel, attestation familiale...)
 - Justificatif de domicile de moins de 1 an** :
 - ✓ facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable
 - ✓ quittance de loyer (non manuscrite)
 - ✓ avis d'imposition
- Si vous êtes hébergé**, la personne qui vous héberge doit fournir :
- ✓ l'original de sa carte d'identité
 - ✓ Attestation d'hébergement
 - ✓ un justificatif de domicile de moins d'1 an à son nom
- Justificatif de **nationalité française** :
 - ✓ manifestation de volonté
 - ✓ déclaration d'acquisition de la nationalité française (manifestation de volonté, mariage)
 - ✓ certificat de nationalité française
 - ✓ décret de naturalisation ou de réintégration
 - ✓ preuve de la nationalité du parent français

CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

- Si vous utilisez le nom de votre **ex-conjoint** en **nom d'usage**, apportez :
 - ✓ Le jugement de divorce mentionnant cette autorisation
 - ✓ ou autorisation écrite de l'ex-conjoint (**avec signature légalisée dans sa mairie de domicile**)
- Copie intégrale d'acte de mariage pour les changements de noms et acte de décès en cas de veuvage

Pièces complémentaires pour MINEUR

- Présence du mineur obligatoire, accompagné d'un représentant légal
- ✓ **carte d'identité du représentant légal**
 - ✓ En cas de divorce ou de séparation amener le jugement
 - ✓ Si le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère : les justificatifs de domicile des deux parents
 - ✓ Attestation d'autorisation de l'établissement du titre d'identité par l'autre parent + carte d'identité (copie)

TIMBRES FISCAUX

Vendus dans les **bureaux de tabac** ou au **Trésor Public** ou sur **internet** à : timbres.impots.gouv.fr

PASSEPORTS

CARTE D'IDENTITE

86 € pour une personne majeure

42€ enfant de 15 à 18 ans

17€ enfant de moins de 15 ans

25€ pour perte ou vol

En cas de demande de renouvellement pour **perte ou vol**

- Les déclarations de vol** doivent être effectuées en gendarmerie
- Les déclarations de perte** sont téléchargeables sur le site du service public ou disponibles en mairie

LISTE DES MAIRIES EQUIPEES

Bourgoin-Jallieu	Meylan
Charvieu Chavagneux	Monestier de Clermont
Crémieu	Morestel
Crolles	Pontcharra
Domène	Roussillon
Echirolles	St Egrève
Eybens	St Étienne de St Geoirs
Fontaine	St Marcellin
Grenoble	St Martin d'Hères
L'Isle d'Abeau	Sassenage
La Côte St André	Vienne
La Mure	Vif
La Tour-du-Pin	Villard Bonnot
Le Bourg d'Oisans	Villard de Lans
Le Pont-de-Beauvoisin	Villefontaine
Le Pont-de-Claix	Vizille
Mens	Voiron